



Un médiateur numérique, volontaire du service civique, vous accompagne pour vos démarches en ligne.

Le point numérique est disponible **en libre accès dans le hall de la préfecture de 8h15 à 12h**

L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

! Munissez-vous, si vous en disposez, de votre identifiant et mot de passe **!**



Les guichets permis de conduire de la Préfecture de Colmar

Un point numérique est également disponible

Sous-Préfecture de Mulhouse
2 Place du Général de Gaulle
68052 Mulhouse

sont définitivement fermés à partir du vendredi 2 juin 2017 - 12h

Horaires de la Préfecture de Colmar

du lundi au vendredi de 8h15 à 12h

L'après-midi

uniquement sur rendez-vous pris sur Internet

**<http://www.haut-rhin.gouv.fr/>
Prendre-un-rendez-vous-en-ligne**

24h/24

Depuis chez vous, à tout moment, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne :

- demande de permis de conduire,
- immatriculation,
- pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport

<https://ants.gouv.fr>

immatriculation



CHANGEMENT D'ADRESSE

pour un véhicule immatriculé dans le nouveau système (ZZ-123-ZZ)

<https://www.service-public.fr>
transport > carte grise > changement d'adresse > services en ligne et formulaires > changement d'adresse en ligne



CERTIFICAT DE SITUATION ADMINISTRATIVE (CERTIFICAT DE NON GAGE)

- attestation d'absence d'inscription de gage sur véhicule,
- attestation d'absence d'opposition au transfert de la carte grise

<https://siv.interieur.gouv.fr>



VENDRE OU DONNER SON VEHICULE

<https://www.service-public.fr>
particuliers > argent > véhicule > services en ligne et formulaires > Déclaration de cession : transmission de l'exemplaire n°2 à la préfecture



CHANGEMENT DE TITULAIRE

pour un véhicule immatriculé dans le nouveau système (ZZ-123-ZZ)

Un passage en préfecture est toutefois nécessaire

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
Services-associés/Pre-demande-de-changement-de-titulaire-en-ligne



DUPLICATA CERTIFICAT IMMATRICULATION

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
Refaire mon certificat d'immatriculation

En cas de perte, vol ou détérioration

Pour les autres démarches

envoyez votre dossier complet à

Préfecture du Haut-Rhin – 7 rue Bruat – BP10489 – 68020 COLMAR Cédex

prenez un rendez-vous sur

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

rendez-vous aux guichets de la préfecture

du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00

www.haut-rhin.gouv.fr

Permis de conduire



à partir du 2 juin 2017 – 12h,
dans le Haut-Rhin, les demandes de permis de conduire se feront

uniquement par voie dématérialisée

Vous souhaitez vous *inscrire au permis de conduire* (première demande ou extension de catégorie)

Vous souhaitez *demandeur un permis* :

- après réussite à l'examen,
- en cas de perte ou de vol
- en cas de détérioration,
- en cas d'expiration de fin de validité, dont le renouvellement nécessitant avis médical,
- en cas de changement d'état civil
- pour valider un diplôme professionnel,
- pour convertir un brevet militaire,

Vous souhaitez connaître le **solde de vos points**

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Pour les autres démarches

- ↳ passage en commission médicale
écrivez à pref-commission-medicale@haut-rhin.gouv.fr
ou Préfecture du Haut-Rhin – 7 rue Bruat – BP10489 – 68020 COLMAR Cédex
- ↳ suspension, annulation ou invalidation, pour obtenir des renseignements
écrivez à pref-permis-conduire@haut-rhin.gouv.fr
- ↳ échange de permis étranger
écrivez à pref-courrier@haut-rhin.gouv.fr
- ↳ permis international
écrivez à Préfecture du Haut-Rhin – 7 rue Bruat – BP10489 68020 Colmar Cédex
ou **déposez** votre demande 11, av. de la République - Colmar